



HAL
open science

Sociétés agraires, urbanisation et question foncière. Une exception africaine ?

Jean-Pierre Chauveau

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Chauveau. Sociétés agraires, urbanisation et question foncière. Une exception africaine ?. Cahiers Agricultures, 2007, 16 (5), pp.374-378. hal-02664591

HAL Id: hal-02664591

<https://hal.inrae.fr/hal-02664591>

Submitted on 31 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Sociétés agraires, urbanisation et question foncière Une exception africaine ?

Jean-Pierre Chauveau

Institut de recherche
pour le développement (IRD),
Unité de recherche
« Régulations foncières, politiques publiques
et stratégies des acteurs »
Unité mixte de recherche Moisa
(« Marchés, organisations, institutions,
stratégies d'acteurs »),
École nationale supérieure d'agronomie de
Montpellier (Ensam),
2, place Viala,
34060 Montpellier cedex 1
<chauveau@supagro.inra.fr>

Face à l'accélération spectaculaire de la mondialisation des économies et des sociétés, de récentes expertises, émanant d'institutions internationales (FAO, Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) et Banque mondiale), nous convient à reconsidérer le devenir des sociétés agraires du Sud (Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2006a ; Fonds des Nations unies pour la population, 2007 ; de Janvry et Byerlee, 2007¹). Quelques thèmes, certains récurrents, d'autres plus nouveaux, parcourent ces analyses. Retenons en trois, qui semblent plus particulièrement caractériser ce qu'il est convenu, dans la rhétorique courante, de désigner comme les grands « défis » contemporains du développement. Le premier est celui de l'évolution atypique des agricultures de l'Afrique au sud du Sahara (ASS)². Les deux autres sont également en relation étroite avec « l'exception africaine » : ce sont, d'une part, la question démographique et la transition de sociétés à dominante agraire à des sociétés à dominante urbaine et, d'autre part, la question foncière et l'évolution des régimes dits coutumiers face aux enjeux contemporains du développement rural. Relativement à ces trois thèmes, un point de vue rétrospectif sur la littérature montre qu'en fin de compte, les analyses n'ont pas profondément changé durant les der-

nières décennies. Elles continuent d'opposer deux approches, l'approche quantitative en termes de performance et l'approche qualitative et compréhensive en termes de processus, alors qu'il conviendrait plutôt de les combiner. Mais il est plus facile de le dire que de le faire. Le thème du « foncier », auquel est consacré ce numéro thématique de *Cahiers Agricultures*, illustre particulièrement ces difficultés.

Gérer à l'échelle du monde la transition du rural à l'urbain

Les expertises récentes précédemment mentionnées soulignent le rôle de l'agriculture dans le développement et dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté. Reprenons-en les principaux éléments... C'est certainement la FAO qui va le plus loin dans la défense de l'agriculture traditionnelle et familiale et du rôle des communautés rurales traditionnelles dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Cependant, les paysanneries du monde en développement sont avant tout considérées comme des réservoirs de pauvreté. Les auteurs du rapport de la Banque mondiale sur *L'Agriculture pour le développement* estiment que 70 % des pauvres de la planète vivent en milieu rural et dépendent en majorité de l'agriculture. Même si l'agriculture demeure fondamentale pour le développement, le grand défi des décennies à venir sera « de gérer une transition du rural vers l'urbain qui sera plus importante et plus rapide

¹ Ce dernier rapport a fait l'objet de présentations préliminaires.
(www.worldbank.org/WDR2008).

² Dans la suite de cet éditorial, nous suivrons l'usage consacré – et certainement condamnable – du terme Afrique dans ces documents de synthèse : il désignera l'ASS, sans considération particulière pour la grande variété de situations qui caractérise l'Afrique.

que tout ce qu'on a connu jusqu'ici »³. Ce serait déjà du côté du monde des villes que se bâtirait l'avenir des sociétés du Sud, pour le pire et le meilleur.

Dans son récent rapport, le Fnuap enfonce le clou : la terre compte désormais plus de citadins que de ruraux et, avant 2030, 60 % de la population mondiale sera urbaine... et toujours majoritairement pauvre. Le ton se veut cependant plus optimiste. Certes, ce sont surtout les ruraux pauvres qui rejoindront les pauvres des villes, mais cette migration relève après tout d'un comportement rationnel : il y aura toujours plus de chance de gagner sa vie dans les villes que dans les campagnes... De plus, « l'urbanisation peut être la chance du monde rural, si celui-ci est mis en position de nourrir les villes » (Obaid et Severino, 2007). Mais c'est bien à l'accompagnement de la « croissance urbaine » qu'il convient d'accorder la priorité...

La tonalité dominante est donc celle de l'irréversible déclin de l'agriculture dans les scénarios du développement, même si la croissance agricole a un rôle capital à jouer dans la réduction de la pauvreté et l'alimentation des villes.

L'interminable attente de l'entrée de l'Afrique dans la modernité...

Dans ce schéma général, la place très particulière de l'ASS dans l'évolution générale des agricultures du monde est un thème omniprésent dans ces récents rapports. En prenant le risque de caricaturer la pensée des experts et de sous-estimer la diversité des situations, on pourrait dire que c'est l'ASS qui « plombe » le bilan global des agricultures du Sud. Comment synthétiser les raisons de l'exception africaine ? Sans prétendre résumer un ensemble complexe d'interactions (Griffon, 2003), il ressort des rapports déjà mentionnés et d'autres expertises récentes que l'Afrique souffre tout particulièrement d'une sérieuse défaillance dans la connexion entre l'évolution de son agriculture et le phénomène d'urbanisation accélérée. Elle possède en

³ Résumé de la présentation de la version préliminaire du rapport De Janvry et Byerlee, juin 2007.

effet le taux d'accroissement de la population urbaine le plus élevé, devant l'Asie ; mais, en contraste avec les pays d'Asie - où la forte urbanisation s'accompagne d'une croissance de l'industrie et des services -, c'est l'emploi agricole, faiblement productif, qui est toujours central en ASS (hors Afrique du Sud), faute d'alternatives. Alors qu'une quinzaine de millions de jeunes actifs supplémentaires cherchent à s'employer chaque année, l'agriculture africaine est confrontée à la productivité des agricultures des pays développés et des grands pays émergents et laisse l'emploi informel urbain jouer un rôle tampon (Giordano et Losch, 2007).

Autrement dit, selon ces expertises, tandis que l'Asie s'approprierait globalement le schéma historique du développement à l'occidentale (hausse de la productivité agricole, exode rural, emplois urbains alternatifs, accrochage de l'offre agricole à la demande urbaine), l'agriculture africaine demeurerait encore largement dans une logique paysanne d'autosubsistance. L'exception africaine conduit ainsi les auteurs du rapport de la Banque mondiale sur l'*Agriculture pour le développement* à distinguer trois « mondes » : le « monde » des « pays agricoles », principalement constitué par les pays de l'ASS et toujours en quête d'une révolution dans la productivité des petites exploitations qui dominent le secteur agricole ; et les « mondes » des « pays urbanisés » et des « pays en transition » qui suivent peu ou prou le schéma historique occidental. Cette vision négative des performances des sociétés agraires africaines et de leur devenir est, rappelons-le, un thème récurrent dans la littérature d'expertise prospective en matière de développement depuis plus d'une vingtaine d'années. On peut s'autoriser à parler de l'interminable attente de l'entrée de l'Afrique dans la modernité, voire dans l'histoire, tant ce thème est propice à l'emphase dépréciative de la part des responsables politiques du Nord et singulièrement français...

...mais « des ruralités africaines en mouvement »

Ce titre, emprunté à un récent rapport conjoint de la FAO et du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Food and Agriculture Organization of the United Nations,

2006b), propose cependant une tout autre interprétation - limitée ici à l'Afrique de l'Ouest - du développement rural en Afrique. Établi à partir de données qui se veulent très complètes sur la sous-région, ce rapport met en exergue « les performances du secteur agricole » qui « a réussi dans une large mesure à faire face à une population en forte croissance dans les dernières décennies », en dépit d'un délai de réponse qui s'est progressivement amenuisé après l'envolée de la croissance urbaine des années 1980. Le rapport souligne l'essor des productions vivrières destinées au marché régional, la bonne adaptation de l'agriculture familiale en dépit d'importantes difficultés, la diversification - encore faible, malgré tout - de la production agricole.

On pourrait ajouter d'autres aspects, maintenant bien documentés, qui témoignent des dynamiques des changements de l'Afrique rurale. La diversification des activités et des sources de revenu en milieu rural en est un (Bryceson et Jamal, 1997 ; Reardon T *et al.*, 1998 ; Toulmin et Guèye, 2003)⁴. L'importance fonctionnelle des différentes formes de mobilité en est un autre. À cet égard, la mobilité entre villes et campagnes, mais aussi les migrations interrurales, tant nationales qu'internationales, ne constituent pas seulement des facteurs de tensions. Elles jouent également un rôle régulateur du rapport entre population et ressources et du rapport entre générations ; elles rappellent que l'histoire du peuplement de l'Afrique est, en bien des régions, toujours en cours (Cour et Snrech, 1998 ; de Bruijn *et al.*, 2001 ; Chauveau *et al.*, 2004 ; Chauveau, 2005).

Cette image dynamique ainsi donnée à l'agriculture et aux agriculteurs africains n'est pas nouvelle. De même que la vision négative des performances des sociétés agraires africaines est un thème récurrent dans la littérature d'expertise, on retrouve en parallèle, dans des études déjà anciennes, une interprétation compréhensive et non prescriptive de ces mêmes sociétés. On peut citer par exemple les travaux initiés par le groupe de travail interinstitutionnel « Amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain » (Amira) et poursuivis dans

⁴ Déjà en 1992, on estimait de 25 à 30 % la part non agricole des revenus des ménages ruraux pour l'ensemble de l'ASS (de l'ordre de 40 % pour un échantillon de pays du Sahel). Aujourd'hui, dans beaucoup de cas, cette part atteint 60 à 70 %.

la perspective de la « socioéconomie » empirique⁵ et, plus récemment, l'*Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest* par le Club du Sahel (Cour et Snrech, 1998). L'approche consiste à évaluer les performances non pas par rapport à un schéma d'évolution linéaire et prédéterminé, mais par rapport aux opportunités et contraintes spécifiques, et donc contingentes, aux conditions des différents pays africains.

Évaluer les performances ou privilégier les processus ?

En fin de compte, le paysage intellectuel semble avoir peu évolué depuis une quinzaine d'années. Il reste toujours partagé entre deux postures contrastées⁶. D'un côté, des macrodiagnostics prescriptifs renvoyant les agricultures africaines à des « enjeux », des « défis » ou des « chantiers » considérables et à des remèdes qui, pour l'essentiel, postulent la validité intemporelle d'un modèle de développement universel. De manière générale, ils surestiment la capacité des politiques agricoles et économiques à transformer les comportements ordinaires des acteurs et raisonnent en termes d'*impact* comptabilisable à court et moyen terme de ces politiques. En bref, les recommandations se limitent souvent à tirer la sonnette d'alarme sur les écarts vis-à-vis du modèle standard d'intensification agricole ou de relation entre croissance agricole et urbanisation. L'emphase mise sur les défis à relever est alors en général proportionnelle à l'incertitude des données quantitatives avancées pour mieux les dramatiser⁷.

D'un autre côté, nous disposons d'études à fort contenu empirique, qui privilégient

la compréhension des processus par rapport à la prescription, qui ne rejettent pas les leçons de l'histoire mais accordent autant d'importance aux contingences et aux stratégies d'acteurs qu'aux effets de structure et qui s'efforcent de ne pas isoler les comportements économiques des agriculteurs de leur enclassement social et politique. Cette posture, compréhensive et processuelle, ne conduit pas pour autant à une interprétation par principe optimiste de l'évolution des sociétés agraires africaines. Mais, au vu de leurs performances relativement aux conditions réelles, on ne peut leur imputer la responsabilité des calamités et des désordres qui frappent de nombreux pays de l'ASS. De plus, la faible productivité des agricultures africaines peut s'expliquer autrement que par référence à ce qui s'est passé en un autre temps ou par ce qui se passe ailleurs. Jusqu'à preuve du contraire, on n'a pas encore démontré la fausseté de l'intuition de Philippe Couty (1991), il y a plus de quinze ans : du point de vue agricole, l'Afrique n'est ni en panne, ni réfractaire à l'intensification, mais « en réserve » : l'ère de l'intensification est encore à venir⁸.

En matière de prise de décision comme en matière de recherche, il est pourtant nécessaire de combiner, et non d'exclure, l'approche macroéconomique prescriptive - qui jouit d'une hégémonie certaine - et l'approche qualifiée de compréhensive et processuelle. Les études socio-économiques de terrain peuvent contribuer à intégrer dans les diagnostics ce qui fait défaut aux diagnostics macroéconomiques : le registre « ordinaire » des processus de changement et leur dimension politique. Encore faut-il que le modèle standardisé d'évolution de l'agriculture, toujours latent dans les approches quantitatives et formalisées, ne fasse pas écran à la perception et à la connaissance de la gamme extrêmement diversifiée des changements concrets dans les pratiques et les institutions locales. Les débats récents sur la question foncière illustrent une nouvelle fois cette difficulté.

« panne de la croissance urbaine en Afrique », alors que cette croissance est déjà bien inférieure historiquement à celle de la plupart des autres continents. Voir entre autres Cohen (2004).

⁸ Dans cette perspective, voir Jouve (2004).

La question foncière en ASS : enjeu de développement et enjeu d'interprétation

Les rapports mentionnés plus haut soulignent tous l'acuité de la question foncière tant vis-à-vis de la performance des agricultures que de la lutte contre la pauvreté. Ils suivent en cela les agendas des institutions internationales et des principaux bailleurs de fonds qui, depuis quelques années, posent les politiques foncières comme un élément désormais incontournable des politiques de développement⁹. L'intérêt actuel pour la question foncière n'est pas, cependant, véritablement nouveau. Il représente plutôt un retour à des préoccupations anciennes, depuis les périodes de mise en valeur coloniale jusqu'aux vagues de collectivisation des terres et de réformes agraires redistributives. Écartée des agendas officiels pour cause de politisation excessive, la question foncière a réémergé progressivement à l'échelle mondiale avec l'impasse des politiques de collectivisation, la persistance d'inégalités criantes héritées de situations historiques, les critiques adressées aux dispositifs étatiques de contrôle de la terre et la promotion à l'échelle mondiale des mécanismes de marché pour réguler l'accès à la terre, son usage et son administration.

Aujourd'hui comme hier, les débats sur les régimes fonciers et les droits de propriété relativement aux conditions de développement agricole font apparaître le même « partage » entre les macrodiagnostics économiques prescriptifs et les analyses contextualisées et compréhensi-

⁹ L'intérêt pour la dimension foncière du développement a été consacré par le *Policy Research Report* de 2003 de la Banque mondiale (Deininger, 2003). Depuis, l'Union européenne a élaboré ses propres directives (EU Task Force on Land Tenure, 2004). Actuellement, le ministère français des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD) élaborent conjointement un livre blanc sur la position française dans ce domaine. Il est à noter que le ministère français de la Coopération puis des Affaires étrangères portent depuis plus de dix ans une attention particulière à la question foncière pour le développement (www.foncier-developpement.org).

ves. Les premiers, généralement fondés sur la théorie économique standard des droits de propriété ou ses variantes tempérées, évaluent les régimes fonciers concrets par rapport à leur écart à la norme occidentale de droits de propriété privés, formalisés sous l'autorité de l'État et librement transférables. En contraste, les analyses basées sur l'histoire, les enquêtes fines de terrain et les logiques des acteurs font ressortir que les droits de propriété sont des construits sociaux et peuvent être beaucoup plus influencés par les dynamiques politiques des relations de pouvoir que par les changements des prix relatifs ou des coûts de transaction. Lorsque les conditions ne sont pas remplies, l'introduction forcée de titres de propriété privée ou simplement formalisés peut représenter au mieux un gaspillage de moyens et d'énergie, au pire constituer un facteur d'insécurité foncière et d'informalisation des droits par l'intervention d'un État faible et influencé par des groupes d'intérêts (van den Brink *et al.*, 2006).

Dans le contexte actuel, les débats sur la sécurisation des droits de propriété mettent également en avant la singularité de la situation de l'ASS. Comparativement à de nombreux pays d'Asie, où l'enregistrement de titres privés ou des réformes légales postcommunistes ont précédé une forte croissance agricole¹⁰, la résilience des droits coutumiers « informels » en Afrique et la faible capacité des États à garantir des droits de propriété sûrs sont souvent avancées pour soutenir une vision négative des performances des sociétés agraires africaines et de leur devenir. En fin de compte, le nouvel accent mis sur la dimension foncière du développement complète le schéma de l'explication de l'échec africain évoqué plus haut : l'absence de droits fonciers formalisés sûrs, transférables et garantis par l'autorité publique peut facilement apparaître, en Afrique, comme le chaînon manquant dans la connexion entre l'évolution de l'agriculture et l'urbanisation accélérée.

Il est pourtant significatif qu'à plus de cinquante ans d'écart, les analyses compréhensives opposent les mêmes constats

¹⁰ La comparaison ne tient pas toujours compte de l'effet mécanique produit par la levée des contraintes inhérentes à la collectivisation ni du jeu d'autres facteurs sociopolitiques (légitimation de nouveaux rapports de force, transferts massifs à de nouveaux acteurs...).

empiriques aux approches réductrices en termes d'économie libérale¹¹. « La magie de la propriété privée », selon le mot d'Arthur Young, n'opère pas de façon mécanique ; le titre de propriété impersonnel et librement cessible n'est pas toujours le mieux approprié pour assurer la garantie de sécurité des transactions foncières ; et l'absence de titre formel n'est pas incompatible avec des innovations dans les pratiques foncières et agraires. Pour autant, contrairement aux stéréotypes toujours en vogue, les études compréhensives montrent que l'ASS n'est pas réfractaire aux innovations institutionnelles, et notamment à la propriété privée. La diversité et les sinuosités des trajectoires africaines de changement dans le domaine foncier rappellent simplement que les droits de propriété sont un rapport social historiquement situé et non un attribut technique des choses.

Les débats sur la question foncière illustrent particulièrement la difficulté de rendre productive la tension entre approche macroéconomique prescriptive et approche empirique compréhensive. Enjeux véritables de développement, les régimes fonciers et les droits de propriété sont aussi l'objet de conflits d'interprétation qui mettent de nouveau en exergue « l'exception africaine ». Certes, une partie de la littérature d'expertise macroéconomique reconnaît les limites des politiques volontaristes de formalisation des droits de propriété (Deiningner, 2003 ; van den Brink *et al.*, 2006) et rejoint les principales conclusions des analyses compréhensives sur le caractère en fin de compte normal des singularités nationales et locales des trajectoires d'évolution des droits fonciers. Mais la tentation de se satisfaire de schémas d'explication qui réduisent les modèles de propriété complexes et leur évolution à un modèle eurocentré simplifié est toujours très forte du côté des principaux bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux. À cet égard, l'influence doctrinale d'auteurs comme de Soto (2000) et l'influence économique et politique du *Millennium Challenge Corporation* (émanation du Congrès américain pour piloter l'aide américaine pour le développement) méritent d'être soulignées. Toutes deux s'inscrivent dans la doctrine libérale selon laquelle la distri-

¹¹ Comparer par exemple les analyses de l'anthropologue L. Mair dans les années 1940-1950 (1969) et les analyses récentes de Alden Wily (2006), de Lund *et al.* (2006) ou de Chauveau *et al.* (2006).

bution de titres de propriété aux pauvres est le principal moyen de lutte contre la pauvreté. Or un tel modèle permet d'imputer à des paramètres techniques des phénomènes qui relèvent, dans les sociétés agraires d'ASS peut-être plus qu'ailleurs, de la forte symbiose historique entre pouvoir, autorités, identités et propriété, tout en occultant les effets pervers de la marchandisation systématique de la terre qu'il promeut.

On sait que l'histoire des dispositifs de développement montre une propension constante des projets et des politiques à « trouver des problèmes aux solutions ». Les débats actuels sur les régimes fonciers et les droits de propriété, sur l'intensification agricole ou sur la connexion entre développement rural et urbanisation n'y échappent pas. Les enjeux de représentation et d'interprétation, avec tout leur arrière-plan politique et institutionnel, contribuent plus que jamais à formater la perception par les *policy makers* des enjeux du développement. Rendre compte pour eux-mêmes des systèmes agraires existants et de leurs changements et évaluer les performances des sociétés agraires africaines en termes de processus, relativement aux conditions réelles et aux logiques des acteurs concrets, demeure un volet de connaissance indispensable. Ce qui apparaît comme une exception africaine dans les interprétations normatives et dépréciatives formulées en termes de grands « défis », volontiers dramatisés, peut simplement désigner le fait que les questions essentielles du point de vue de l'avenir des agricultures africaines sont aussi à rechercher dans les comportements et les innovations ordinaires des agriculteurs.

C'est dans cette perspective que se situe ce numéro thématique des *Cahiers Agricultures*, consacré à la question foncière. Les articles qui le composent sont tirés des contributions à l'un des ateliers du Colloque *Les frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques*, qui s'est tenu l'an dernier à Montpellier¹². L'axe de réflexion

¹² Colloque coorganisé par l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier/Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (Iamm/Ciheam), l'École nationale supérieure d'agronomie de Montpellier (Ensam), l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le

principal du colloque était de rendre compte, à propos des rapports fonciers, de l'imbrication des dimensions sociales, économiques, politiques, identitaires dans les institutions et les pratiques des acteurs. Les contributions reprises ici sont issues de l'atelier consacré aux interrelations entre les dynamiques agraires et foncières. Leur publication est particulièrement opportune dans les *Cahiers*, dont la politique éditoriale vise précisément à favoriser les échanges interdisciplinaires dans une perspective « holiste » et critique vis-à-vis des approches dogmatiques, fussent-elles prônées par les courants de pensée dominants. ■

Références

- Alden Wily L. *Land rights reform and governance in Africa. How to make it work in the 21st century*. New York : United Nations Development Programme, 2006.
- Bryceson DF, Jamal V. *Farewell to farms. De-agrarianisation and employment in Africa. Research Studies 1997/10*. Leiden : African Studies Centre, 1997.
- Chauveau JP. Les agricultures africaines : évaluer la performance ou privilégier les processus ? *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* 1995 ; (HS) « Un continent en transition » : 205-12.
- développement (Cirad), l'Unité mixte de recherche « Marchés, organisations, institutions, stratégies d'acteurs » (Moisa), avec la collaboration du groupe de recherche de recherche et d'échanges technologiques (Gret), de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED, Genève), de l'*International Institute for Environment and Development* (IIED, Londres), de l'université de Mayence (Allemagne), du *Chr. Michelsen Institute* (CMI, Bergen – Norvège), du *Programme for Land and Agrarian Studies* (PLAAS) de l'université de Western Cape (Afrique du Sud).
- Chauveau JP, Jacob JP, Le Meur PY. Dynamiques de la frontière interne : gouverner les hommes et les ressources. *Autrepart* 2004 ; NS(30) : 3-150.
- Chauveau JP. Dossier « Les jeunes ruraux en Afrique ». *Afrique Contemporaine* 2005 ; 214 : 15-122.
- Chauveau JP, Colin JP, Lavigne-Delville P, Le Meur PY. *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du projet de recherche européen Changes in Land Access, Institutions and Markets*. Londres : International Institute for Environment and Development (IIED), 2006.
- Cohen B. Urban growth in developing countries : a review of current trends and a caution regarding existing forecasts. *World Dev* 2004 ; 32 : 23-51.
- Cour JM, Snrech S. *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1998.
- Couty P. L'agriculture africaine en réserve. Réflexions sur l'innovation et l'intensification en Afrique tropicale. *Cah Etud Afr* 1991 ; XXXII : 65-81.
- de Bruijn M, van Dijk R, Foeken D. *Mobile Africa. Changing Patterns of Movement in Africa and Beyond*. African Dynamics, no. 1. London ; Boston ; Köln : Brill Academic Publishers, 2001.
- Deininger K. *Land policies for growth and poverty reduction*. Oxford : Oxford University Press, 2003.
- de Janvry A, Byerlee D. *L'agriculture pour le développement*. Rapport 2008 sur le développement mondial. Washington (DC) : Banque mondiale, 2007. www.worldbank.org/WDR2008.
- de Soto H. *The mystery of capital : why capitalism triumphs in the west and fails everywhere else*. London : Black Swan, 2000.
- European Union Task Force on Land Tenure. *Guidelines for support to land policy design and land policy reform processes in developing countries*. Brussels : European Commission, 2004. http://ec.europa.eu/development/ICenter/Pdf/rural_Development/rural_dev/land/EU_Land_Guidelines_Final%2012_2004_en.pdf.
- Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap). *State of world population. Unleashing the potential of urban growth*. New York : Fnuap, 2007.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). *Rapport final de la Conférence sur la Réforme agraire et le Développement rural de mars 2006 à Porto Alegre*. Rome : FAO, 2006a. www.icarrd.org/en/icarrd_docs_report.html.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Sahel and West Africa Club (SWAC). *Les ruralités en mouvement en Afrique de l'Ouest*. Rome : FAO, 2006b. www.fao.org/docrep/010/ah835f/ah835f00.htm.
- Giordano T, Losch B. Transition. Risques d'impasses. *Courrier de la Planète* 2007 : 22-6.
- Griffon M. Quand l'agriculture africaine va-t-elle commencer à répondre aux enjeux du futur ? *Cah Agric* 2003 ; 12 : 141-3.
- Jouve P. Transition agraire et résilience des sociétés rurales. La croissance démographique, frein ou opportunité pour une intensification durable en Afrique subsaharienne. *Courrier de l'Environnement de l'INRA* 2004 ; 52 : 106-6.
- Lund C, Odgaard R, Sjaastad E. *Land rights and land conflicts in Africa : A review of issues and experiences*. Copenhagen : Danish Institute for International Studies (DIIS), 2006.
- Mair L. *Anthropology and social change*. London School of Economics. Monographs on Social Anthropology. Londres : Athlone Press, 1969.
- Obaid TA, Severino JM. L'urbanisation, risque ou chance ? *Le Monde* ; 2007 : 28 juin.
- Reardon T, et al. Rural non-farm income in developing countries. In : *The State of Food and Agriculture 1998*. Rome : Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), 1998.
- Toulmin C, Guèye B. *Transformations in West African agriculture and the role of family farms. SAH/D(2003)541*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2003.
- van den Brink R, et al. *Consensus, confusion, and controversy. selected land reform issues in sub-Saharan Africa*. World Bank Working Paper, N° 71. Washington (DC) : World Bank, 2006.

Valorisation des travaux du colloque international sur le foncier (Montpellier, mai 2006)

Outre les articles du présent numéro, les publications prévues et en cours, issues des travaux du Colloque international sur le foncier qui s'est tenu à Montpellier en mai 2006, sont les suivantes :

- articles sur le foncier en zone périurbaine, dans la revue *Études foncières (articles acceptés)* ;
- réalisation d'un numéro spécial de la revue *Options Méditerranéennes* sur le foncier dans les Balkans (*articles acceptés*) ;
- articles sur les politiques publiques relatives au foncier dans la revue *Afrique contemporaine* ;
- édition d'un numéro hors série de la revue *VertigO* (revue électronique en sciences de l'environnement) sur *Les frontières de la question foncière : conservation de la nature et gestion des ressources forestières* (parution prévue septembre-octobre 2007) ;
- articles sur les marchés fonciers proposés à la revue *Africa* ;
- à ces publications d'articles s'ajoute l'édition prochaine de deux ouvrages, l'un sur le *titrage foncier*, l'autre sur *les relations entre question foncière et formes de la citoyenneté*.